



Organisation  
Mondiale  
de la Santé  
Animale

World  
Organisation  
for Animal  
Health

Organización  
Mundial  
de Sanidad  
Animal

## **Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE)**

L'OIE, Organisation Mondiale de la Santé Animale, est l'organisation intergouvernementale chargée d'améliorer la santé animale dans le monde. Elle a été créée par l'Accord International du 25 janvier 1924. Les normes établies par l'Organisation sont reconnues comme références mondiales par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). En 2009, l'OIE compte 174 pays et territoires Membres, entretient des contacts permanents avec 36 autres organisations internationales et régionales et dispose de Représentations Régionales et sous-régionales sur tous les continents.

Au travers de l'application du mandat reçu par ses Membres, l'OIE collecte, analyse et publie les dernières informations scientifiques sur les méthodes de contrôle des maladies animales, y compris celle transmissibles à l'homme. L'Organisation informe en permanence les pays et territoires Membres de la situation et de l'évolution de ces maladies et zoonoses dans le monde. L'OIE est en relation permanente avec des organisations internationales spécialisées qui financent et soutiennent les programmes de contrôle des maladies et leur apporte un support technique. Elle développe des normes pour que ses pays et territoires Membres puissent se protéger de l'importation de pathogènes tout en évitant l'existence de barrières commerciales injustifiées.

Les activités normatives de l'OIE dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments sont focalisées sur la prévention des dangers existant avant l'abattage des animaux ou la première transformation de leurs produits (viandes, lait, œufs etc.), susceptibles de générer ultérieurement des risques pour les consommateurs.

En raison du lien étroit entre santé animal et bien-être animal, l'OIE assume à présent un rôle déterminant en tant qu'organisation internationale de référence sur le bien-être animal.

L'OIE soutient les Services Vétérinaires Nationaux pour leur permettre de réaliser au mieux leur mission au bénéfice de la société et de la communauté internationale dans son ensemble. L'OIE considère les Services Vétérinaires comme un Bien Public International et leur mise en conformité avec les normes internationales (structure, organisation, ressources et capacités) comme une priorité en matière d'investissements publics.

Pour ce faire, l'OIE s'efforce de convaincre les pays développés et les institutions financières de se montrer solidaires envers les pays pauvres et leurs Services Vétérinaires. Cette solidarité relève d'un intérêt collectif global, car un seul pays infecté par une maladie peut représenter une menace pour tous les autres.

Au travers de ses programmes d'appui aux Services Vétérinaires, grâce à l'instrument appelé «PVS», l'OIE aide activement les pays en développement à se mettre en conformité avec les normes internationales de qualité qu'elle adopte et publie avec l'accord unanime de ses pays et territoires Membres. Elle appuie également les Membres qui le souhaitent par son expertise et ses actions de formation des hauts fonctionnaires, à améliorer la gouvernance sanitaire et à définir et mettre en œuvre des opérations de contrôle et d'éradication des maladies animales.

Des informations supplémentaires sur le rôle, les activités et publications de l'Organisation mondiale de la Santé Animale (OIE) sont disponibles à l'adresse Internet : [www.oie.int](http://www.oie.int).